

DECRET N° 86/182 DU 102 /02/86
portant nomination de Monsieur MPANDZOU Paul
en qualité de Directeur Administratif et
Financier au Secrétariat Général à l'Industrie

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant Statut Général
des fonctionnaires de la République du Congo ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17 Décembre 1985 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur MPANDZOU Paul, Administrateur en Chef de 2ème échelon
est nommé Directeur Administratif et Financier au Secrétariat Général à
l'Industrie.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le
décret n° 82/595 susvisé.

.../...

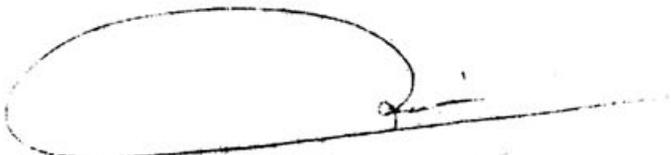
Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances
et du Budget,

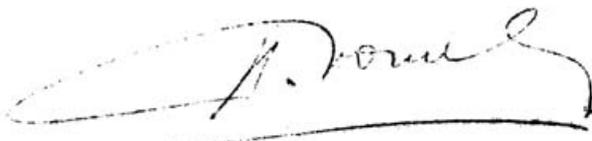


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat



Otihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-



Ambroise HOUMAZALAY.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-

